



BCAE

Cours d'eau 2024
Prairies sensibles

Suivi des évolutions

Date du document : Juillet 2022
Révision : Avril 2024



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. ÉVOLUTION DU PRODUIT	3
1.1 Présentation générale.....	3
1.2 BCAE Millésime 2024	3
1.3 BCAE Millésime 2023	3
1.4 Cours d'eau BCAE Millésime 2022	4
1.5 Cours d'eau BCAE Millésime 2021	4
2. ÉVOLUTION DE LA DOCUMENTATION	5
2.1 Descriptif de contenu et de livraison.....	5
2.2 Suivi des évolutions	9

1. ÉVOLUTION DU PRODUIT

1.1 Présentation générale

Identification des cours d'eau et des prairies sensibles concernés par les règles des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) pour les départements métropolitains.

Le code rural et de la pêche maritime stipule que les agriculteurs bénéficiant des aides de la PAC soumises à la conditionnalité implantent des bandes enherbées le long de certains cours d'eau au titre des BCAE.

Concernant les prairies désignées comme sensibles, elles doivent être maintenues en place et le labour et/ou la conversion de ces surfaces vers une autre catégorie de surface ou en une surface non agricole, ne sont pas autorisés.

Le produit BCAE est mis à jour annuellement.

1.2 BCAE Millésime 2024

L'arrêté du 14 mars 2023 modifié relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) définit :

- pour chaque département, le type de cours d'eau à border de bandes tampons (appelé annexe) ;
- l'identification des prairies permanentes désignées comme « sensibles » prévue par le code rural et de la pêche maritime.

Cet arrêté précise également que ces données sont consultables sur le [géoportail](#).

L'arrêté du **1^{er} mars 2024** modifiant l'arrêté du **14 mars 2023** relatif aux bonnes conditions agricoles et environnementales précise que le référentiel des cours d'eau du millésime 2024 est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024.

1.3 BCAE Millésime 2023

Le produit BCAE concerne dorénavant les cours d'eau et les prairies sensibles (identification des prairies permanentes désignées comme écologiquement sensibles au titre des règles des BCAE à compter de la campagne de demandes d'aides 2023).

L'arrêté du **14 mars 2023** relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) définit, pour chaque département, le type de cours d'eau à border de bandes tampons et les prairies permanentes désignées comme sensibles.

Cet arrêté précise également que ces données sont consultables sur le [géoportail](#).

L'arrêté est en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Concernant les cours d'eau, certains départements changent d'annexe :

Numéro	Département	Ancienne annexe 2022	Nouvelle annexe 2023
16	Charente	I-C	I-D
39	Jura		
43	Haute-Loire	I-A	
79	Deux-Sèvres	I-C	
88	Vosges	I-A	

Certaines valeurs d'attributs sont supprimées pour être adaptées à ce millésime.

Attribut	Valeurs supprimées
ORIGINE1	BD TOPO
	BDORTHO
	ORTHO

1.4 Cours d'eau BCAE Millésime 2022

L'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) définit, pour chaque département, le type de cours d'eau à border de bandes tampons (appelé annexe) et précise que ces cours d'eau sont consultables sur le [géoportail](http://www.geoportail.gouv.fr/donnees/cours-eau-bcae-2022) de l'IGN (www.geoportail.gouv.fr/donnees/cours-eau-bcae-2022).

L'arrêté est en vigueur du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Certains départements changent d'annexe :

Numéro	Département	Ancienne annexe 2021	Nouvelle annexe 2022
04	Alpes-de-Haute-Provence	I-C	I-D
10	Aube		
31	Haute-Garonne		
52	Haute-Marne	I-A	
68	Haut-Rhin		
90	Territoire de Belfort		

Le codage de certaines valeurs d'attributs est modifié pour être adapté à ce millésime.

Attribut	Type		Contrainte	
	2021	2022	2021	2022
BCAE	Caractères (3)	Caractère (1)	Obligatoire	
ORIGINE1	Liste	Caractères (10)	Obligatoire	
ORIGINE2	Caractères (254)	Caractères (70)		
MILLESIM	Caractères (254)	Caractères (4)		
COMMENT	Caractères (254)	Caractères (140)		

1.5 Cours d'eau BCAE Millésime 2021

L'arrêté du 4 février 2021 modifiant l'arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) définit, pour chaque département, le type de cours d'eau à border de bandes tampons (appelé annexe) et précise que ces cours d'eau sont consultables sur le [géoportail](http://www.geoportail.gouv.fr) de l'IGN.

L'arrêté est en vigueur du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Première diffusion du produit Cours d'eau BCAE.

2. ÉVOLUTION DE LA DOCUMENTATION

2.1 Descriptif de contenu et de livraison

Le tableau ci-dessous présente les évolutions du descriptif de contenu et de livraison de sa version actuelle à sa version de 2021.

Édition ¹	Date	Historique des modifications
2024	2024-04-02	<p><i>Dans tout le document</i> : « 2023 » → « 2024 ».</p> <p>Le paragraphe 1.2.1.3 <i>Arrêté</i> est renommé 1.2.1.3 <i>Arrêtés</i> :</p> <ul style="list-style-type: none">• « 14 mars 2023 » → « 14 mars 2023 modifié » ;• suppression du lien ;• modification de la couche « Cours d'eau » du géoportail ;• ajout de précisions sur la vigueur du document ;• ajout des dates et des liens des arrêtés 2023 et 2024. <p>Paragraphe 1.3.2.1 <i>Cours d'eau</i> :</p> <ul style="list-style-type: none">• « l'arrêté » → « les arrêtés » (y compris dans la note de bas-de-page) ;• annexe I-D : Suppression des départements nouveaux et actualisés par rapport à 2022. <p>Paragraphe 1.2.4 <i>Actualité et mise à jour</i> :</p> <ul style="list-style-type: none">• « cours d'eau BCAE » ;• ajout de la couche millésimée des prairies sensibles. <p>Paragraphe 1.6 <i>Classe BCAE_lineaire</i>, attribut TYPE, Définition : « 2022 » → « 2024 ».</p> <p>ANNEXE A :</p> <ul style="list-style-type: none">• ajout d'une phrase sur l'absence de changements ;• suppression des modifications antérieures.
2023	2023-06-08	<p><i>Couverture</i> : Changement de couverture selon la nouvelle charte graphique.</p> <p><i>Dans tout le document</i> :</p> <ul style="list-style-type: none">• modification de la couleur des titres pour correspondre au nouveau « bleu IGN » ;• « le produit » → « les produits » ;• « 2022 » → « 2023 ». <p>Paragraphe 1.1.1 <i>Ce que contient ce chapitre</i> :</p> <ul style="list-style-type: none">• « du produit Cours d'eau BCAE » → « des produits BCAE 4 et BCAE 9 » ;• suppression de BCAE1 ;• ajout de la notion de PAC. <p>Le paragraphe 1.2 <i>Présentation du produit</i> est renommé 1.2 <i>Présentation des produits</i>.</p> <p>Le paragraphe 1.2.1 <i>Définition et contenu</i> est renommé 1.2.1 <i>Définitions et contenu</i> :</p> <ul style="list-style-type: none">• ajout d'un titre de paragraphe 1.2.1.1 <i>Cours d'eau (BCAE 4)</i> : suppression de la notion d'identification ;

¹ L'édition correspond à celle du produit et non à celle de la documentation.

Édition	Date	Historique des modifications
2023	2023-06-08 (suite)	<ul style="list-style-type: none"> • ajout d'un paragraphe <i>1.2.1.2 Prairies sensibles (BCAE 9)</i> ; • ajout d'un titre de paragraphe <i>1.2.1.3 Arrêté</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ suppression de la référence à l'arrêté du 24 avril 2015 ; ○ ajout des prairies sensibles, ○ ajout d'un lien géoportail vers celles-ci ; ○ les liens sont mis dans des tableaux ; ○ suppression de la date de fin d'effet de l'arrêté. <p>Paragraphe <i>1.2.2 Services Web</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • utilisation du pluriel ; • ajout du nom PRAIRIES.SENSIBLES.BCAE ; • les noms techniques sont mis dans des tableaux. <p>Paragraphe <i>1.2.3 Usages</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ajout de l'identification des prairies sensibles ; • ajout de la notion de PAC. <p>Paragraphe <i>1.2.4 Actualité et mise à jour</i> : Reprise de la phrase concernant la mise à jour des cours d'eau (BCAE 4).</p> <p>Paragraphe <i>1.3.1 Sources des données</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ajout d'un titre de paragraphe <i>1.3.1.1 Cours d'eau</i> ; • ajout d'un paragraphe <i>1.2.1.2 Prairies sensibles</i> ; • remplacement de la phrase concernant le lien vers l'arrêté au paragraphe <i>1.2.1 Définition et contenu</i> par une note de bas de page. <p>Paragraphe <i>1.3.2 Extension géographique</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ajout d'un titre de paragraphe <i>1.3.2.1 Cours d'eau</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ I-A : « 27 départements » → « 25 départements » ; ○ I-C : « 11 départements » → « 8 départements » ; ○ I-D : « 55 départements dont 6 nouveaux par rapport à 2021 et 29 actualisés » → « 60 départements dont 5 nouveaux par rapport à 2022 et 19 actualisés » • ajout d'un paragraphe <i>1.3.2.2 Prairies sensibles</i>. <p>Paragraphe <i>1.4 Paramètres de qualité géométrique</i> : « DC_BD TOPO_3-0.pdf » → « DC_BD TOPO_3-3.pdf ».</p> <p>Paragraphe <i>1.6 Classe BCAE_lineaire</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suppression de la phrase sur l'unicité de la classe d'objets ; • ajout de « BCAE4 » ; • attribut ORIGINE1 : Suppression des valeurs suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ BD TOPO ; ○ BD ORTHO ; ○ ORTHO. <p>Ajout d'un paragraphe <i>1.7 Classe prairies_sensibles</i>.</p> <p>Paragraphe <i>2. DESCRIPTIF DE LIVRAISON</i> : « Cours d'eau BCAE » → « BCAE ».</p> <p>Paragraphe <i>2.2.1 Ce que contient ce chapitre</i> : « [...] du produit Cours d'eau BCAE [...] » → « [...] des produits BCAE 4 et BCAE 9 [...] ».</p>

Édition	Date	Historique des modifications
2023	2023-06-08 (suite)	<p>Paragraphe 2.2.2 <i>Emprise de livraison</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ ajout des prairies sensibles ; ○ les emprises sont présentées dans un tableau. <p>Paragraphe 2.2.3 <i>Format de livraison</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ suppression de « Cours d'eau » ; ○ les extensions de fichiers présentées au paragraphe 2.4.1.1 <i>DONNEES_LIVRAISON_{AAAA-MM-JJ}</i> sont déplacées vers ce paragraphe. <p>Paragraphe 2.2.4 <i>Volumes des données</i> : Ajout des prairies sensibles.</p> <p>Le paragraphe 2.3.1 <i>Arborescence générale</i> est renommé 2.3.1 <i>Arborescences générales</i>.</p> <p>Ajout d'un titre de sous-paragraphe 2.3.1.1 <i>Cours d'eau</i> : Mise à jour de l'arborescence.</p> <p>Ajout d'un paragraphe 2.3.1.2 <i>Prairies sensibles</i>.</p> <p>Ajout d'un titre de sous-paragraphe 2.4.1.1 <i>Cours d'eau</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ suppression de « .{ext} » ; ○ ajout d'une référence au paragraphe 2.2.3 <i>Format de livraison</i>. <p>Le paragraphe 2.4 <i>Répertoire BCAE</i> est renommé 2.4 <i>Répertoires BCAE4 / BCAE9</i>.</p> <p>Ajout d'un paragraphe 2.4.1.2 <i>Prairies sensibles</i>.</p> <p>L'ANNEXE A – RÉPARTITION DES DÉPARTEMENTS PAR TYPE est renommée ANNEXE A – RÉPARTITION DES DÉPARTEMENTS PAR TYPE DE COURS D'EAU :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ tableau I-D (agrandissement des croix) : <ul style="list-style-type: none"> ○ colonne « I-D (carte locale) » : ajout des départements 16, 39, 43, 79 et 88, ○ colonne « Nouveaux I-D 2022 » → « Nouveaux I-D 2023 » : <ul style="list-style-type: none"> ❖ suppression des nouveaux départements 2022, ❖ ajout des nouveaux départements 2023 ; ○ colonne « Carte mise à jour pour 2022 » → « Carte mise à jour pour 2023 » : Mise à jour de cette colonne pour 2023 ; • tableau I-A : Suppression des départements 43 et 88 ; • tableau I-C : Suppression des départements 16, 39 et 79. <p>L'ANNEXE B : RÉPARTITION DES DÉPARTEMENTS POUR LE MILLÉSIME 2022 est renommée ANNEXE B – RÉPARTITION DES COURS D'EAU PAR DÉPARTEMENT POUR LE MILLÉSIME 2023. Mise à jour des départements 16, 39, 46, 79 et 88.</p>
2022	2022-07-01	<p><i>Couverture</i>, adresses Internet : Ajout de liens.</p> <p><i>Dans tout le document</i> : « 2021 » → « 2022 ».</p> <p>Paragraphe 1.1.2 <i>Ce que ne contient pas ce chapitre</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ « seront diffusées » → « sont diffusées » ; ○ « Ce document » → « L'ensemble de ces documents » ; ○ Imagerie : modification du lien → documentation BCAE.

Édition	Date	Historique des modifications
2022	2022-07-01 (suite)	<p>Paragraphe 1.2.1 <i>Définition et contenu</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ modification de la date de l'arrêté pour 2022 ; ○ modification du style du paragraphe ; ○ mise à jour du lien qui pointe vers l'arrêté ; ○ « géoportail » → « géoportail » et ajout d'un lien vers les données ; ○ suppression du paragraphe sur les canaux (précision de l'arrêté). <p>Ajout d'un paragraphe 1.2.2 <i>Services Web</i> contenant le nom technique du flux et un lien vers la thématique « agriculture » des services web experts.</p> <p>Paragraphe 1.3.1 <i>Sources des données</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ « arrêté national du 4 février 2021 » → « arrêté national du 26 janvier 2022 » ; ○ suppression des dates d'archives BD TOPO® ; ○ « arrêté national du 4 février 2021 » + lien → Un lien vers l'arrêté national en vigueur est disponible au paragraphe 1.2.1 <i>Définition et contenu</i>. <p>Paragraphe 1.3.2 <i>Extension géographique</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ I-A : « 30 départements » → « 27 départements » ; ○ I-C : « 13 départements » → « 11 départements » ; ○ I-D : « 50 départements dont 5 nouveaux par rapport à 2020 et 19 actualisés » → « 55 départements dont 6 nouveaux par rapport à 2021 et 29 actualisés ». <p>Le paragraphe 1.6 <i>Classe d'objet du produit</i> est renommé 1.6 <i>Classe BCAE_lineaire</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ suppression du lien vers la nomenclature ; ○ attribut TYPE, Définition : « 2021 » → « 2022 » ; ○ attribut BCAE, Type : « Caractères (3) » → « Caractère (1) » ; ○ attribut ORIGINE1 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Type : « Liste » → « Caractères (10) », ○ ajout des valeurs BD TOPO, BDORTHO et ORTHO, ○ suppression de la Contrainte sur l'attribut, ○ ajout de la Valeur particulière de l'attribut : <vide> ; ○ attribut ORIGINE2, Type : « Caractères (254) » → « Caractères (70) » ; ○ attribut MILLESIM : <ul style="list-style-type: none"> ○ Type : « Caractères (254) » → « Caractères (4) », ○ Valeur de l'attribut : « 2021 » → « 2022 ». • attribut COMMENT : <ul style="list-style-type: none"> ○ suppression de Donnees_DDT, ○ Type : « Caractères (254) » → « Caractères (140) », ○ Valeur de l'attribut → Valeur particulière de l'attribut : Suppression de Donnees_DDT <p>Paragraphe 2.3.1 <i>Arborescence générale</i> : Modification de l'image pour supprimer le répertoire 3_SUPPLEMENTS_LIVRAISON_{AAAA-MM-JJ}.</p> <p>Le paragraphe 2.4.2 3_SUPPLEMENTS_LIVRAISON_{AAAA-MM-JJ} est remplacé par un paragraphe 2.4.2 <i>Fichier LISEZ-MOI.pdf</i>.</p>

Édition	Date	Historique des modifications
2022	2022-07-01 (suite)	<p>ANNEXE A – RÉPARTITION DES DÉPARTEMENTS PAR TYPE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ tableau I-D (agrandissement des croix) : <ul style="list-style-type: none"> ○ colonne « I-D (carte locale) » : ajout des départements 04, 10, 31, 52, 68 et 90, ○ colonne « Nouveaux I-D 2021 » → « Nouveaux I-D 2022 » : <ul style="list-style-type: none"> ❖ suppression des nouveaux départements 2021, ❖ ajout des nouveaux départements 2022 ; ○ colonne « Carte mise à jour pour 2021 » → « Carte mise à jour pour 2022 » : Mise à jour de cette colonne pour 2022 ; ○ tableau I-A : Suppression des départements 52, 68 et 90 ; ○ tableau I-C : Suppression des départements 04, 10, 31. <p>L'ANNEXE B : RÉPARTITION DES DÉPARTEMENTS POUR LE MILLÉSIME 2021 est renommée ANNEXE B – RÉPARTITION DES DÉPARTEMENTS POUR LE MILLÉSIME 2022. Mise à jour des départements 04, 10, 31, 52, 68 et 90.</p> <p>Le document est renommé DC_DL_BCAE.pdf.</p>
2021	2021-12-06	Création et diffusion d'un descriptif de contenu et de livraison définitif nommé DC_DL_BCAE_2021.pdf .
2021	2021-03-22	Création d'un descriptif sommaire accompagnant les données nommé Descriptif_BCAE.pdf .

2.2 Suivi des évolutions

Le tableau ci-dessous présente les évolutions de ce présent document de sa version actuelle jusqu'à sa création.

Les mises à jour du paragraphe **2.1 Descriptif de contenu et de livraison** ne figurent pas dans ce tableau.

Date	Historique des modifications
2024-04-02	Ajout d'un paragraphe <i>1.2 BCAE Millésime 2024</i> .
2023-06-08	<p><i>Couverture</i> : Changement de couverture selon la nouvelle charte graphique.</p> <p><i>Dans tout le document</i> : Modification de la couleur des titres pour correspondre au nouveau « bleu IGN ».</p> <p><i>Pied-de-page</i> : Suppression de « Cours d'eau ».</p> <p>Paragraphe <i>1.1 Présentation générale</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ajout des prairies sensibles ; • le produit concerne les cours d'eau et les prairies sensibles. <p>Ajout d'un paragraphe <i>1.2 BCAE Millésime 2023</i>.</p>
2022-07-01	Création de ce présent document SE_BCAE.pdf .